

**Délibération n°2022-109 du 18 octobre 2022****OBJET – Finances – Budget Général – Autorisations de programme et crédits de paiement***Rapporteur : Olivier FONS*

Le 18 octobre 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 octobre 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 6

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSESET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. Patrick MICHEL, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à Mme Elisa FAURE,
Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à M. Richard NUSSBAUM,
M. André MARTIN à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Annie ASTIER-CONVERSESET,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Christian JULLIEN,
M. Gabriel LÉON à Mme Francine DAERDEN.

Sont excusés : M. Jean-Pierre PIC,
M. Nicolas GALLIANO.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- VU** la nomenclature M14 ;
- VU** la délibération n°2011-13 du Conseil Communautaire du 29 mars 2011, relative à la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement au sein de la Collectivité ;
- VU** la délibération n°2022-94 du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022, relative au règlement budgétaire comptable et financier de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la partie 3 « la gestion pluriannuelle » du règlement budgétaire comptable et financier de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

- VU** l'annexe à la présente délibération détaillant les autorisations de programme et crédits de paiement faisant l'objet de la présente délibération ;
- VU** l'avis favorable du Bureau exécutif du 10 octobre 2022,
- VU** l'avis favorable de la Commission Ressources du 13 octobre 2022,
- CONSIDERANT** la nécessité de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération de modernisation des usages et des infrastructures informatiques ;
- CONSIDERANT** la nécessité de créer une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération relative à l'émergence du pôle social et culturel ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (2 abstentions : Mme Francine DAERDEN et M. Gabriel LÉON) :

- Dit qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération de modernisation des usages et des infrastructures informatiques comme proposé en annexe ;
- Dit qu'il est nécessaire de créer une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération relative à l'émergence du pôle social et culturel comme proposé en annexe ;
- Dit que les crédits de paiement 2022 seront inscrits dans le budget général 2022 par décision modificative n°4 ;
- Autorise les reports des crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **24 OCT. 2022**

Date affichage : **24 OCT. 2022**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

MODIFICATION D'AP / CP

MODERNISATION DES USAGES ET DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

AP N°2021-223 Modernisation des usages et des infrastructures informatiques Opération budgétaire n° 223																
DEPENSES								RECETTES								AUTO FINANCEMENT
	AP	CP							AP	CP						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026			2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Equipement	1 083 969	21 169	170 800	385 500	395 500	55 500	55 500	FCTVA	198 188	3 473	48 392	63 237	64 878	9 104	9 104	1 009 981
Informatique en nuage (fonctionnement)	124 200		124 200													
Part Briançon	350 750		150 750	100 000	100 000			Part Briançon	350 750		150 750	100 000	100 000			
TOTAL	1 558 919	21 169	445 750	485 500	495 500	55 500	55 500	TOTAL	548 938	3 473	199 142	163 237	164 878	9 104	9 104	
AUTORISATION DE PROGRAMME								AUTO FINANCEMENT								
AP votée initialement		800 000						Auto financement initial		668 768						
(1) BP 2022		708 169						Auto financement mis à jour		1 009 981						
AP Mise à jour		1 508 169														
(1) regroupement de 2 opérations d'investissement (opération 60 : informatique et 223 "modernisation des usages")																
CREDITS DE PAIEMENT PART CCB																
		CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026								
		0	21 169	445 750	485 500	495 500	55 500	55 500								

CREATION D'AP / CP

EMERGENCE DU POLE SOCIAL ET CULTUREL

AP N°2022-65 Emergence du pôle social et culturel Opération budgétaire n° 65																
DEPENSES								RECETTES								AUTO FINANCEMENT
	AP	CP							AP	CP						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027			2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Etudes AMO	70 000	10 000	60 000													70 000
TOTAL	70 000	10 000	60 000	0	0	0	0	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	
AUTORISATION DE PROGRAMME								AUTO FINANCEMENT								
AP votée initialement		70 000						Auto financement initial		70 000						
AP Mise à jour		70 000														
CREDITS DE PAIEMENT PART CCB																
		CP antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027								
		0	10 000	60 000	0	0	0	0								